



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est l'Eglise protestante de Wavre, représentée par le Pasteur Carp, demeurant avenue de la Belle Voie 15 à 1300 WAVRE.

Le terrain concerné est situé avenue de la Belle Voie, 15 à 1300 Wavre et cadastré division 2, section G n°247T2.

Le projet consiste en l'extension d'un bâtiment en vue de construire une salle protestante, et présente les caractéristiques suivantes :

- implantée en extension arrière de la maison de maître existante,
- gabarit rez + toit,
- soubassement en pierres bleues et façades en briques de ton blanc,
- châssis alu de ton gris,
- toiture en tuiles plates de ton noir, avec parties débordantes,
- hauteur sous corniche variable d'environ 1.35m à environ 4.81m, hauteur faite variable d'environ 5.85m à 9m, le tout par rapport au niveau du sol,
- surface au sol d'environ 2.82m²,

L'annonce de projet est réalisée conformément à l'art. R.IV.40-2. § 1er. 2° du Code du Développement Territorial : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

Le dossier peut être consulté les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h 00 à 12 h 00 (dernier accueil à 11 h 45) à l'adresse suivante : place des Carmes, 2 à 1300 Wavre

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : Madame Gilleman), téléphone : 010/230.371, mail : urbanisme@wavre.be, dont les bureaux se trouvent place des Carmes, 2 à 1300 Wavre.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 31 juillet au 30 août 2019 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 15 juillet 2019